

ON S'ABONNE... Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur...

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS... ANNONCES, 25 centimes la ligne...

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal...

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISSONS

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.

SERVICE DES POSTES

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement.

Cahors, 2 août 1862.

BULLETIN

Les nouvelles officielles du Mexique, à la date du 24 juin, que nous donnons plus loin...

Dans la nuit du 13 au 14 juin nos troupes ont, non-seulement remporté un brillant succès...

Tous les obstacles ont disparu devant nos soldats, toutes les difficultés ont été surmontées par eux.

L'ennemi est resté constamment sous l'ascendant du drapeau de la France, qu'il n'a pas osé affronter en rase campagne.

C'est des hauteurs considérées jusqu'à ce jour comme inaccessibles, que deux compagnies du 99e ont chassé deux mille soldats mexicains.

Nos troupes d'Orizaba, écrit notre correspondant, sont restées parfaitement tranquilles, n'ayant plus à songer qu'au développement de leur influence dans le pays.

La réception faite aux fils de Victor-Emmanuel, à Naples, a été des plus sympathiques.

Le cabinet italien vient de donner des instructions pour imposer silence à la faconde oratoire de Garibaldi.

Mazzini vient d'adresser un manifeste des plus violents aux Napolitains. Comme toujours, il

blâme dans ce document l'occupation française de Rome.

Dans un moment où l'Italie aurait besoin de ne former qu'un seul faisceau, où l'esprit de parti devrait se taire et s'effacer devant la grave question d'unification...

La Chambre des communes s'est occupée, à Londres, du bill des fortifications. La discussion a été des plus animées.

Les succès entre les deux armées américaines paraissent se balancer. Il est bien difficile de se rendre un compte exact des nombreux mouvements faits par les armées belligérentes.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 30 juillet. Le vote pour la concession du canal de la Haute Italie auquel la Chambre a donné le nom de Canal Cavour, a eu lieu à la majorité des trois quarts de votants.

Turin, 30 juillet. Le Pungolo, de Naples, a reçu de Palerme la nouvelle suivante : A son retour de Marsala, Garibaldi, invité à dîner chez le marquis Pallavicino, aurait porté un toast qui se termine ainsi : « Rome ou la mort ! mais c'est avec le roi Victor-Emmanuel que nous voulons aller à Rome. »

Madrid, 30 juillet. La Gazette annonce la nomination de M. Comyns au poste de ministre plénipotentiaire d'Espagne à Constantinople.

Turin, 31 juillet. Les autorités de Brindisi, dans l'Italie méridionale, ont découvert un complot formé par les forçats du bagne de cette ville pour aller rejoindre la bande de Crocco. Par suite de cette découverte, les forçats de Brindisi seront transportés à Ancône.

— Les débats du procès Cenatiempo-Christen

— Eh ! qui peut arrêter une balle ? D'ailleurs, dans son aveugle furie, il s'était écarté du reste de la colonne...

— Ainsi son corps est resté sans sépulture et va être la proie des bêtes féroces ! s'écria douloureusement Isabelle.

— Quelle horreur ! dit Elias. Il est mort sans doute sans testament ?

— Je le suppose. Don Elias s'assit auprès d'Isabelle et lui adressa quelques paroles de consolation qui n'obtinrent aucune réponse.

« Moi aussi, disait-il, j'ai failli rester sur la place. — Vous ?... comment cela ? demanda-t-elle avec intérêt. »

— Une balle a traversé mon shako, une autre m'a atteint à l'épaule. — Ciel ! mais la blessure n'est pas grave, n'est-ce pas ?

— Très-légère. Ah ! je regrette, ajouta-t-il en soupirant, de ne pas m'être fait tuer.

continuent devant la cour de Naples. Ils montrent les ramifications étendues qu'avait la conjuration.

— Une compagnie de banquiers italiens a remis à la commission parlementaire un contre projet pour la concession des chemins de fer napolitains.

La nuit passée une explosion des magasins de poudre a eu lieu.

Il a été sérieusement question à Varsovie du départ du grand-duc Constantin. Le marquis Wielopolsky a engagé S. A. I. à rester ; mais toute espèce de concession a été suspendue.

L'état de siège est maintenu. Jarosinski aurait déclaré que si son attentat avait réussi, Varsovie aurait été détruite par l'incendie.

On parle d'une conférence de plusieurs diplomates étrangers avec le roi de Prusse à Ostende. Le départ de Sa Majesté, qui aura lieu après-demain, a été annoncé par télégraphe à différentes cours.

Le recrutement ordinaire de la fin de juillet a été suspendu jusqu'à la solution de la question militaire. Le remplacement de M. de Jagow, ministre de l'intérieur, par M. Witzleben, préfet de la province de Saxe, paraît décidé.

La présence de Garibaldi en Sicile et les bruits d'un débarquement ont produit une immense émotion. M. de Lavalette s'est efforcé de rassurer Pie IX contre toute espèce de danger.

Le départ d'un nonce pour Saint-Petersbourg est indéfiniment ajourné.

On assure qu'une somme considérable d'argent a été expédiée par Mazzini en Sicile ; elle était destinée à l'expédition dans les Etats Romains, aujourd'hui échouée.

Les journaux qui ont reproduit le discours de Garibaldi à Marsalla ont été saisis.

Le général Prim a déclaré son intention de répondre dans le Sénat, lors de l'ouverture des Cortès, au discours tenu à son égard par M. Billault, ministre français sans portefeuille, dans le Corps législatif.

La Patrie dit que, par suite des renseignements reçus, les instructions du capitaine Pothuau de surveiller sévèrement les côtes romaines, sont maintenues.

Des banquiers italiens ont déposé aux chambres une protestation contre le projet de concession des chemins de fer napolitains.

La discussion a été ajournée à samedi.

— Mieux vaut mourir aimé que de vivre objet du mépris et de la haine d'une ingrate.

— Est-il possible que vous me teniez ce langage au moment où je pleure la perte de don Pablo ?

— Hélas ! si c'était moi qui fusse mort, ces larmes ne baigueraient pas votre visage.

— Pourquoi cela ? Ai-je donc un cœur de roche ?

— Que dites-vous ? Serait-il vrai ? Mais non ; vous plaisantiez, je le sais, quand vous m'avez dit un jour que, si vous n'étiez point engagée avec un autre, ce serait moi...

— Je vous en prie, laissez cela. J'ai besoin de me soulager par des sanglots ; je ne dois penser en ce moment qu'à mon pauvre fiancé perdu.

— Elle l'aimait, se dit-il ; impossible qu'on pleure de la sorte un futur beau-frère.

« Elle l'aimait, se dit-il ; impossible qu'on pleure de la sorte un futur beau-frère. »

« Ici elle lui raconta son rêve ; il rêchait un moment et répliqua d'un air de profonde tristesse :

« Pauvre Pablo ! cette fiancée à laquelle il tendait la main, c'était la mort. Ce regard qu'il jetait sur vous, c'était un regard de regret et de désespoir. Du haut des cieux, il approuve mon amour. Voulez-vous savoir ce qu'il me dit avant le combat ?

« Oui, parlez ; je graverai ses derniers mots dans mon âme.

« Les voici : « Tu es mon meilleur ami, Manuel. Si « je meurs, je te légue ma Francisca ; épouse-la et que « Dieu bénisse votre union ! »

Sous le titre : La Cochinchine pacifiée, le Constitutionnel dit :

« L'expédition de Cochinchine vient de se terminer par une paix heureuse et dont les conséquences ne se feront point attendre. »

Morale-ment nous avons obtenu un grand résultat, en apprenant à un despote oriental le respect qu'on doit à la France et en assurant la liberté et la sécurité du culte chrétien dans de vastes régions barbares qui mettaient leur gloire à le persécuter.

Sous le rapport matériel, notre succès n'est pas moins important : L'acquisition d'un territoire fertile et bien peuplé, sur la route de Chine, prépare les voies à l'extension de notre commerce et place notre marine à portée des événements qui se succèdent dans cette partie de l'Orient où l'activité européenne opère chaque jour de nouvelles transformations.

Les derniers événements dans ces lointaines contrées sont donc un nouveau succès pour nos armes et une victoire de plus pour la politique de l'Empereur. C'est un triomphe aussi pour la civilisation, qui ne fait jamais mieux son chemin dans le monde que lorsqu'elle s'appuie à la fois sur l'épée de la France et sur le christianisme.

Ce qui doit frapper tous les esprits, c'est le peu de temps qu'il a fallu pour étendre ainsi le domaine et l'influence de la France, surtout si l'on considère l'éloignement de la Cochinchine, le petit nombre des soldats et des marins employés dans cette expédition, et enfin la coïncidence de la guerre de Chine. »

PAULIN LIMAYRAC.

On lit dans le bulletin du Moniteur :

« Les nouvelles de la Vera-Cruz parvenues au ministère de la marine par le paquebot de Southampton jusqu'au 1er juillet.

« La frégate l'Iphigénie était arrivée de France, le 18 juin, apportant trois cents marins, qui avaient été répartis sur les bâtiments de la division navale, dont une partie des équipages forme la garnison de la Vera-Cruz.

« L'état sanitaire des bâtiments était généralement satisfaisant. L'Amazonie, transport-hôpital, ne comptait que 12 malades de fièvre jaune. Malheureusement, deux officiers de santé, MM. Rideau, chirurgien principal, et Gaynard, chirurgien de 2e classe, avaient suc-

Ces paroles, Manuel les inventait ; mais ce mensonge ne lui paraissait guère coupable, puisque Pablo était mort et qu'un scrupule assez faible empêchait seul Francisca de se laisser toucher par l'amour d'un autre.

« Il a dit cela ? s'écria-t-elle.

— Oui, mademoiselle, et d'un ton solennel et prophétique qui remplit mon âme d'un lugubre pressentiment.

— Pauvre ami ! Il pensait à moi, il s'inquiétait de mon avenir. Ah ! j'ai plus de motifs encore de le pleurer maintenant.

— Quelle parole ? qu'ai-je dit ? Rien, n'est-ce pas ? Non, je ne réponds rien pour le moment. Si quelque jour mon chagrin s'apaise...

— Merci, merci ! ce délicieux espoir me remplit d'une joie indicible.

— Plus bas, au nom du Ciel ! on nous entend.

— Pardon ! j'avais tout oublié excepté vous, » répliqua-t-elle à demi-voix d'un ton suppliant.

Elias se levait pour prendre congé de ces dames ; don Manuel se retira avec lui, non sans avoir murmuré à l'oreille de Francisca :

« Ayez compassion de mon amour ! » — Moi aussi je pleure et je m'afflige quand je songe combien je suis indigne d'hériter d'un trésor pareil.

— Indigne ? répéta-t-elle vivement ; qui prétend cela ? — O Francisca, que cette parole me rend heureux !

(La suite au prochain numéro.)

BARTON DE LOS HERREROS.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 2 août 1862.

MEURS, ET TU VERRAS (1)

IMITÉ DE L'ESPAGNOL.

N° 5.

IV.

(Suite.)

« Hélas ! dit Francisca, la fatale prédiction de mon frère s'est donc accomplie !

— Pauvre garçon ! fit Elias avec un soupir ; et, à part lui, il ajouta : « mon pauvre argent ! » Francisca pleurait, son mouchoir sur ses yeux ; Isabelle était tombée sur un siège, à moitié évanouie, et ne trouvant pas une larme pour soulager son cœur, dont les battements semblaient arrêtés.

« Votre douleur est juste, Francisca, reprit bientôt Manuel ; mais si Pablo périt à la fleur de l'âge, au moins il meurt vengé et couvert de gloire.

— Mon Pablo ! mon pauvre Pablo !

— Poursuivant les fuyards avec plus d'ardeur que de prudence...

— Et personne ne l'a secouru ? interrompit Isabelle d'un ton presque farouche ; et, avec ses mots, ses sanglots se firent jour.

(*) La reproduction est interdite.

combé, victimes de leur dévouement à leurs devoirs.

» Le commandant Roze continuait à intercepter les communications de l'ennemi par mer, et l'avisé à vapeur le *Marceau*, qu'il avait envoyé croiser devant Alvarado, pour interdire l'entrée de ce port à une goélette attendue de Campêche, avait réussi à s'emparer de ce navire, qu'il a ramené à la Vera-Cruz. »

Nous lisons dans la partie non officielle du *Moniteur* :

« Le paquebot, arrivé le 28 à Southampton, a apporté des nouvelles officielles de la division expéditionnaire du Mexique.

» Le général Zaragoza, après avoir été rejoint par les troupes, sous le commandement du général Ortega, a voulu tenter le sort d'une attaque sur Orizaba. Le 12 juin, il avait écrit au général de Lorencez une lettre insultante à l'honneur de nos armes par les propositions qu'elle contenait, la réponse lui a été portée, dans la nuit du 13 au 14, par deux compagnies du 99^e de ligne, sur le sommet du mont Borrego; la dépêche suivante du général de Lorencez rend compte de ce brillant fait d'armes :

Orizaba, le 24 juin 1862.

Monsieur le Maréchal,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence des faits qui se sont accomplis depuis mon dernier rapport, daté du 14 de ce mois :

« Le 12 juin, le général Zaragoza qui, la veille, était encore à Polmar, arriva avec son corps d'armée à Tecamalucan, à 6 kilomètres d'Ingenio et 12 d'Orizaba. Vers sept heures du soir, il m'envoya un parlementaire porteur d'une lettre étrange dans laquelle il m'offrait une capitulation qui aurait pour condition principale l'évacuation, dans un temps donné, du territoire de la république. Je savais que le corps de 5,000 hommes du général Ortega, parti de Jesus-Maria, s'avancait vers ma droite du côté nord de la ville. Le 99^e, bien que dans une excellente position défensive, se trouvait dès-lors trop en l'air, et j'avais besoin de ce régiment pour défendre Orizaba dont la garnison se trouvait diminuée par le départ de 2,000 hommes que le général Marquez avait dirigés sur la Vera-Cruz. Il y avait intérêt à gagner du temps pour faire revenir le 99^e; je fis donc taire un instant mon indignation pour adresser au général Zaragoza une réponse évasive. J'envoyais en même temps un officier à Ingenio avec ordre de ramener le 99^e, pendant la nuit, à Orizaba. Ce régiment me rejoignit, en effet, le 13, à 6 heures du matin, dans l'ordre le plus parfait, sans avoir laissé le moindre objet à Ingenio et sans avoir été inquiété dans sa marche. Peu de temps après son arrivée, les éclaireurs ennemis se traillaient avec les miens.

» La journée du 13 fut employée aux dernières dispositions de défense. Dans la nuit du 13 au 14, le colonel l'Hérillier, commandant le 99^e, fut prévenu que l'ennemi prenait position sur la cime du mont Borrego, jusqu'alors jugé inaccessible. Il donna l'ordre à la 3^e compagnie du 1^{er} bataillon de son régiment d'en gravir les pentes à pic et dépourvues de tout sentier, d'en chasser l'ennemi et de s'y maintenir à tout prix. Après avoir gravi pendant une heure et demie des pentes d'un accès presque impossible, M. le capitaine Detric fut assailli, vers une heure et demie, par une vive fusillade. Loin d'en être ébranlé, il se précipita sur l'ennemi et lui enleva trois obusiers de montagne, dont deux venaient de faire feu sur lui. Cependant, le sommet du mont Borrego n'était point encore atteint; l'ennemi était nombreux, le lieutenant Sombret, le sergent-major Gat et le sergent-fourrier Croz étaient blessés. Le capitaine Detric maintint sa compagnie en position, la faisant reposer, ne doutant pas que des renforts ne lui fussent envoyés. En effet, la 2^e compagnie du 1^{er} bataillon vint rejoindre, à trois heures et demie du matin, MM. le capitaine Detric et Leclerc organisèrent leur colonne d'attaque et s'élançèrent sur l'ennemi à la baïonnette, aux cris de Vive l'Empereur! Les Mexicains revinrent deux fois à la charge, et ils furent deux fois repoussés. Le capitaine Detric a été blessé à la main, son revolver broyé, ses vêtements criblés de balles; mais la position appartenait définitivement à la 3^e et à la 2^e compagnie du 1^{er} bataillon du 99^e.

» Ces deux compagnies s'étaient trouvées en présence de 3 de corps de l'armée du général Ortega. Ces trois corps formaient environ 2,000 hommes; 2,500 fantassins et 500 cavaliers étaient restés dans la plaine, au pied de la montagne.

» Malheureusement, Monsieur le Maréchal, le combat du mont Borrego ne peut se décrire, mais quand on a vu les positions, et que, surtout en les gravissant soi-même, on s'est fait une idée des difficultés surmontées dans la nuit la plus profonde, on n'hésite pas à proclamer l'héroïsme de cette poignée de vaillants soldats.

» La 3^e compagnie a eu 5 tués et 17 blessés; la 2^e compagnie a eu seulement un blessé.

» Les résultats de ce glorieux combat sont les suivants : environ deux cent cinquante Mexicains restés sur le champ de bataille, morts ou grièvement blessés; trois obusiers de montagne, un drapeau, trois fanions de bataillon, deux cents prisonniers étaient restés entre les mains de cent quarante de nos soldats; un général, trois colonels, deux lieutenants-colonels avaient été tués; tout le corps du général Ortega, y compris les 3,000 hommes restés dans la plaine, en fuite et complètement dispersés.

» Pendant la nuit, le corps du général Zaragoza avait ouvert une parallèle à 4,200 mètres en avant de la porte de Puebla, entre la route et le Rio-Blanco; un large fossé de culture formait le prolongement naturel de cette parallèle entre la route et une dérivation du Rio-Blanco. Dix-huit pièces, dont deux de siège, étaient réparties sur cette ligne en plusieurs batteries.

Le 14, à cinq heures du matin, les Mexicains ouvrirent un feu très-vif d'artillerie sur nos batteries, et leur tir venait converger sur un petit espace. Nos batteries n'avaient pas encore une épaisseur de parapet suffisante; il fallut répondre au feu de l'ennemi et continuer le travail. Les artilleurs, les sapeurs du génie et les travailleurs des zouaves et du 99^e, rivalisèrent de courage et de dévouement. Je citerai particulièrement à Votre Excellence M. Denans, aspirant de marine de 4^e classe, commandant une section de montagne, qui, presque à découvert, a dirigé son feu avec une grande précision pendant une heure.

» A défaut de sacs à terre, le général Douay, chargé de la défense de cette partie de la ville, a employé des balles de coton pour faire des épaulements et protéger ses troupes contre le feu de l'ennemi.

M. le lieutenant Bailly, de la batterie montée de marine, et M. le lieutenant de Condé, de la batterie montée de terre, ont fait preuve de sang-froid dans le commandement de leur section.

» Pendant que ces événements se passaient à la porte de Puebla, les deux autres sections de la batterie Bruat prenaient leur position de combat au nord de la ville avec le 99^e et lançaient quelques obus sur les groupes de cavaliers qui se montraient.

M. le lieutenant Bailly, M. Bonnet, capitaine en second de la batterie de montagne, avait dirigé avec succès sur les assiégeants le feu des obusiers mexicains pris sur le 99^e.

» A huit heures, le génie commença sur notre gauche une tranchée destinée à étendre notre action jusqu'au Rio-Blanco.

» Le soir, tout le monde était trop fatigué par deux nuits sans sommeil pour pouvoir songer à une action de vive force sur les batteries de l'ennemi. Cette opération fut ajournée au lendemain. — Mais les résultats des combats de nuit des deux compagnies du 99^e avaient jeté l'épouvante dans le corps de Zaragoza, et il avait profité de la nuit du 14 au 15 pour évacuer sa position et se mettre en pleine retraite sur le Canada de Istapan et Saint-Andrés. — J'ai fait détruire les travaux de l'assiégeant, continuer les nôtres et construire deux maisons fortifiées au Borrego. — J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence, dans une lettre du 14 juin, que je faisais donner des rations de vivres aux soldats de Marquez, employés à protéger nos convois d'Orizaba à Vera-Cruz; j'étendrai cette mesure au corps entier. — M. le général Douay a apporté dans la défense d'Orizaba le concours de toute son activité et de tout son dévouement; le service de l'artillerie a été parfaitement dirigé par M. le chef d'escadron Michel; et M. le capitaine de Coatpont, commandant le génie, mérite des éloges particuliers, ainsi que tous les officiers, sous-officiers et soldats sous ses ordres.

» L'état sanitaire est très-bon; le moral est parfait. Nos blessés se rétablissent d'une manière surprenante. Agrérez, etc.

Le général de division commandant le corps expéditionnaire du Mexique,
Comte de LORENCEZ.

Les événements du Mexique, dit le *Moniteur*, ne doivent pas faire oublier cette poignée de braves soldats, qui, avec les troupes de la marine impériale et les forces anglaises réunies à Shang-Hai, protègent contre l'invasion des rebelles les trois millions d'habitants qui forment la population de cette ville et de sa banlieue. Embarqué à Stora, le 1^{er} janvier 1862, le 3^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, sous les ordres du commandant Mangin, est arrivé à Shang-Hai, le 15 avril; deux jours après, le 17 avril, les chasseurs de ce bataillon, lancés en tirailleurs et protégés par le feu de l'artillerie anglaise, escaladent les murs de Tsivapoo et prennent une part brillante à l'assaut de cette place. Le 27 avril, à Nesiau, et le 29 devant Kading, ils enlèvent des remparts vigoureusement défendus par les rebelles. Le 12 mai, au siège de Tsing-Po, ce bataillon s'élança au pas de course, arrive à la brèche, la place tombe au pouvoir des alliés avec douze ou quinze mille prisonniers. Le 16 mai, jour douloureux pour notre armée, l'amiral Protet, à la tête de ces braves soldats, vient d'ordonner l'assaut de Nakio; il s'est arrêté sur une plateforme, à 30 mètres de la redoute, indiquant la direction à donner à l'attaque : il tombe frappé d'une balle, nos chasseurs, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, franchissent le fossé, ils bondissent sur la brèche; en moins de vingt minutes cinq cents cadavres jonchent le sol : l'amiral est vengé.

Rentré à Shang-Hai, le 22, le bataillon prend de nouveau la route de Kading avec les troupes anglaises pour ravitailler cette place, et, pendant que ces hommes d'une trempe si prodigieuse font de tels efforts pour protéger le territoire de Shang-Hai, la garde des portes de cette grande ville est confiée, sous les ordres du capitaine-major, aux tailleurs, aux cordonniers, aux convalescents du 3^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Notre brave ma-

rine est donc secondée par des soldats dignes d'elle; il n'y a pas d'éloges qui puissent égaler tant de dévouement et d'abnégation.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

La chaleur est insupportable, aujourd'hui, à Cahors. A deux heures, le thermomètre est monté à 40 degrés, à l'ombre.

M. le Préfet vient de donner connaissance à MM. les Sous-préfets et Maires du département d'une circulaire de S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur, qui autorise M. de Lamartine, pour se libérer de ses dettes, à organiser une loterie au capital d'un million, et que cette loterie, composée de quatre millions de billets à 25 centimes pourra émettre ses billets dans tout l'Empire.

M. le Préfet, désirant qu'aucun obstacle ne soit apporté dans les communes aux opérations de cette loterie, charge MM. les Sous-Préfets, Maires et Commissaires de police du département de donner à cet effet toutes les instructions nécessaires.

L'adjudication pour la construction d'un *Pontceau* sur le ruisseau du *Robinet*, à la limite du Cantal, est fixée au 19 août courant, dans une des salles de la Sous-préfecture de Figeac.

Jeudi, 7 août prochain, doit avoir lieu la distribution des prix à l'établissement des Petits-Carmes. — Le 18 du courant, le Petit Séminaire de Montfaucon fera aussi sa distribution des prix. — A la pension Valette, à Cahors, la distribution des prix aura lieu samedi, 9 du courant.

Une grande foire doit se tenir à Alger, du 1^{er} au 15 octobre prochain. Les divers produits de la colonie y seront exposés. A cette occasion, les Messageries impériales et la Compagnie de la Navigation mixte réduisent le prix du transport, pour cette destination, savoir :

Messageries impériales :

1^{re} classe : billet simple, 75 fr. — Aller et retour, 150 fr.

2^e — — — — — 56 — — — — — 92

Compagnie de Navigation mixte :

1^{re} cl. : billet simple, 62 fr. 50. — Aller et retour, 109 fr.

2^e cl. : — — — — — 46 50 — — — — — 75

C'est demain, dimanche, que doit s'ouvrir la 3^e session des Conseils municipaux pour 1862. Elle doit être close le 12 août courant.

Jeudi matin, un garçon de 13 à 14 ans, nommé D., de Cahors, s'exerçait sur la place du marché, au métier de filou. Attentif aux mouvements d'une femme, occupée à vendre sa marchandise, le gamin profitait du moment où la revendeuse parlait aux acheteurs, pour glisser adroitement sa main dans la bourse de cette dernière et lui enlever ce qu'il pouvait. Ce manège dura trois quarts d'heure, jusqu'à ce qu'enfin, la revendeuse, voulant prendre sa monnaie pour échanger une pièce d'argent, s'aperçut qu'on l'avait volée. L'auteur de ce larcin ne pouvait être que le jeune D., à qui la marchande avait dit quelquefois de se retirer. — En effet, après avoir nié le fait, D. a avoué à la police, qu'il y était revenu sept fois pour prendre.... sept sous, qu'on a trouvé dans sa poche. D. est en état d'arrestation.

On nous écrit de Salviac :

Notre fête patronale a attiré, comme l'an dernier, une foule de visiteurs. Tout s'y est passé fort tranquillement; aucun accident n'est venu troubler cette fête de famille, et, le soir, chacun s'est retiré satisfait des amusements de la journée qu'avait si bien couronné le feu d'artifice de l'intelligent artificier M. Massol. Un mot de louange à notre municipalité, qui ne sait rien négliger pour donner à notre fête tout l'attrait possible.

La voie définitive du chemin de fer est complètement posée de Capdenac à Figeac et de Figeac à la Dordogne. Le transport du balast se fait avec la plus grande activité.

Notre gare des voyageurs est à peu près terminée et celle des marchandises s'achève.

Le pont de Floirac, sur la Dordogne, est complètement fini, et si ce n'était le souterrain de Montplaisir qui retarde encore, nous croyons que la ligne pourrait être entièrement livrée jusques à Brives dans le courant du mois prochain.

En attendant, les locomotives circulent avec la plus grande facilité de la Dordogne à Figeac, et il y a peu de jours que le directeur et plusieurs administrateurs de l'Orléans, se rendant de Paris à Aubin, se firent transporter

de Brives à la Dordogne en voiture, et de là vinrent à Figeac par la nouvelle ligne dans des wagons que le chef de gare de Capdenac avait eu le soin de leur envoyer à Floirac.

(Napoléonien.)

Nous trouvons parmi les candidats reçus pour le baccalauréat ès-lettres dans la série du 30 juillet, à Toulouse, notre compatriote le jeune Rosié Jean, admis avec mention honorable.

On nous écrit de St-Chamarand :

Dans la nuit du 29 au 30 juillet, un violent incendie, a éclaté à une heure du matin, dans la commune de St-Chamarand, au hameau de La Pascale. Une grange appartenant au sieur Lagrive Antoine, a entièrement été consumée dans l'espace d'une heure. Tout secours a été inutile, et les habitants de la commune, réunis sur les lieux du sinistre, ont fait tous leurs efforts pour concentrer l'incendie dans un petit rayon. Deux bœufs et une chèvre ont péri au milieu des flammes. On évalue la perte éprouvée par Lagrive à 3,000 fr. On suppose que l'incendie a été occasionné par la foudre.

L'incendie était assuré à la Compagnie du Phénix.

En déménageant la maison, distante de trois mètres environ une somme de 500 francs, cachée dans les draps de lit a été perdue.

Une question très-intéressante pour les voyageurs et pour les compagnies de chemins de fer a été soulevée au Tribunal correctionnel de Paris.

Tout le monde connaît maintenant par expérience les billets d'aller et retour; on sait qu'en prenant double place, c'est-à-dire l'une pour aller, l'autre pour revenir, le voyageur obtient un rabais sur le total; mais, en même temps, la compagnie impose l'obligation de retour dans un temps donné.

S'ensuit-il que, le délai une fois expiré, le billet de retour n'ait plus aucune valeur, et que la compagnie, après avoir reçu un prix plus fort pour le double billet, ait droit de toucher encore le prix d'une place entière?

Le voyageur, au contraire, doit-il bénéficier de l'argent qu'il a versé, et ne donner, en surplus de son billet de retour que le complément de la place?

La question a été résolue dans un sens favorable aux voyageurs.

Le conseil d'Etat (section du contentieux), dans son audience du 23 mai 1862, par application de l'article 18 de la loi du 23 avril 1844, relatif à la patente de marchands forains, a rendu un arrêt qui intéresse essentiellement le commerce en général.

Il a décidé que ceux qui transportent, au moyen de voitures, des marchandises dans différentes communes, pour les vendre, doivent être assujettis à la patente de marchands forains, quand même ils seraient commis-voyageurs de marchands en gros, ne vendant qu'à des marchands en détail et non à des consommateurs.

L'article 18 précité, qui a motivé la décision du conseil d'Etat, mérite particulièrement d'être porté à la connaissance du commerce. Il est ainsi conçu :

« Tout individu transportant des marchandises de commune en commune, *lors même qu'il vend pour marchands ou fabricants*, est tenu d'avoir une patente personnelle, qui est, selon les uns, celle de colporteur avec balle, avec bête de somme ou avec une voiture. »

Enfin, dans le tableau C, de la même loi de 1844, on lit, comme complément, le tarif ci-dessous :

Marchand forain.

Avec voiture à un seul cheval....	60 ^r
A deux colliers	100
A trois colliers, ou au-dessus ou ayant plus d'une voiture.....	200
Avec bête de somme.....	40
Avec balle.....	15

Le Ministre de la guerre, sur la proposition de la commission d'hygiène hippique, a décidé qu'il ne serait pas indiqué de sujet spécial pour le concours de médecin-vétérinaire, en 1862, et que les concurrents seraient libres de traiter les questions à leur choix.

Toutefois, la commission d'hygiène hippique, chargée de juger les mémoires, apportera une attention particulière aux questions traitées au point de vue pratique.

Une décision importante vient d'être prise par M. le Ministre des finances et son collègue, à l'égard des donations faites aux communes et acceptées par celles-ci à titre conservatoire; en voici la substance :

« Les communes, en thèse générale, ne

sont habiles à acquérir des droits ou à contracter des obligations qu'après y avoir été régulièrement autorisées. C'est par exception à cette règle qu'elles peuvent, avant une autorisation spéciale, accepter les dons et legs. Mais il résulte de l'esprit et des termes des dispositions de l'article 48 de la loi du 18 juillet 1837, que cette acceptation est une mesure purement conservatoire. Elle a pour but exclusif de prévenir soit le retrait des offres de donation entre-vifs, soit de la caducité dont elles seraient frappées par la mort de leur auteur avant l'acte d'autorisation, et de permettre aux communes de veiller à la conservation des biens qui sont l'objet des libéralités ou de profiter le plus tôt possible de leurs revenus. Elle n'a pas pour conséquence immédiate la translation de la propriété de ces biens aux communes.

» S'il en était autrement, le législateur n'aurait pas déclaré formellement dans l'article 48 précité, que l'acte du gouvernement ou l'arrêté du préfet qui intervient ensuite, rétroagit au jour de l'acceptation. Cette acceptation doit dès lors être considérée comme subordonnée à une condition, non pas résolutoire, mais suspensive; d'où il suit que le droit proportionnel de mutation ne saurait devenir exigible qu'à partir du moment où cette condition se réalise, c'est-à-dire où intervient l'autorisation, la propriété se trouvant transférée à ce moment avec effet rétroactif.

Il résulte donc de la décision de M. le ministre des finances et de M. le ministre de l'intérieur que le droit proportionnel n'est pas exigible sur les donations faites aux communes et acceptées à titre provisoire par le maire, sauf au domaine à réclamer ce droit aussitôt après l'acte d'autorisation émané du préfet ou du gouvernement.

Un décret inséré au *Bulletin des Lois*, à la date du 23 mai 1862, modifie l'article 2 du décret du 16 août 1859, relatif au roulement des magistrats dans les cours impériales, ainsi qu'il suit :

« Aucun président ou conseiller ne peut être obligé de rester plus de deux années consécutives, soit dans chacune des chambres criminelles, soit dans chacune des chambres civiles. »

Le décret de 1859 limitait la durée du service dans la même chambre à une année.

Le directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Toulouse fait savoir aux personnes intéressées du département du Lot, que les consignations pour les aspirants aux titres d'officiers de santé, pharmacien, herbologiste et sage femme de 2^e classe, seront reçues au secrétariat de l'Ecole de Toulouse, du 5 au 20 août, pour la session de 1862; après cette époque, les registres seront définitivement clos.

Pour être admis à ces divers grades, le candidat devra produire les pièces indiquées dans le programme.

Les minutes des actes notariés ne peuvent ni ne doivent sortir des études des notaires. Ainsi le veulent les dispositions de la loi du 25 ventôse an XI.

Toutefois, par une mesure spéciale d'intérêt public, MM. les ministres de l'intérieur et de la justice ont décidé dernièrement que, par dérogation à l'art. 41 de la loi du 22 frimaire an VII, et par application de l'article 16, n° 1,

Revue du Théâtre.

Dimanche dernier, malgré une chaleur tropicale, un public nombreux assistait à la représentation de la *Favorite*. Je laisse à penser le tableau que devait offrir la salle une heure après la rentrée des spectateurs. Tous ces visages épanouis et ruisselants, ces foulards levés et condamnés à essayer des fronts constamment humides; ces éventails élégants, s'agitant avec frénésie dans une atmosphère étouffante, et tout cela s'exécutant au son d'une musique presque *enivrante*! C'est regrettable de falloir mitiger un mot d'éloge par cet adjectif importun; mais nous avons pour principe d'exposer les faits tels qu'ils sont, et, de l'avis du public, l'orchestre pourrait être plus complet. Sans doute, les musiciens qui le composent ont pour la plupart un talent reconnu, incontestable; ils produiraient dans un salon un superbe effet, mais autre chose doit être un véritable orchestre destiné à accompagner des opéras. Où est donc la flûte légère mariant si agréablement ses sons mélodieux aux voix de *soprano*, ce cuivre puissant, donnant de ses notes sonores l'intonation aux chanteurs. Et que n'aurions-nous pas encore à redire si un jeune pianiste, aussi complaisant qu'é-

2^e alinéa, de la loi du 13 frimaire an VII, le notaire peut et doit, lorsque l'action intéresse une commune, délivrer au maire de celle-ci une expédition de la minute de cet acte sur papier libre.

Dans ce cas, le notaire devra, pour le reste, se conformer aux lois édictées sur la matière.

Le principe suivant, établi par un récent arrêt de la Cour de cassation, intéresse la plupart de débitants de boissons :

L'autorisation, donnée par le préfet, de débiter des boissons sur le comptoir est limitative et exclusive; elle exclut notamment le débit de boissons à des consommateurs assis près d'une table, comme dans les cafés, les cabarets, etc., ou encore à des buveurs placés à un étage supérieur, ce qui indique un séjour qu'a dû vouloir interdire l'arrêté d'autorisation.

Cassation en ce sens sur le pourvoi de M. le procureur général de Metz, d'un arrêt de la cour de cette ville, du 30 avril 1862.

Les interprétations données par divers journaux de Paris et de la province à l'article 16 de la loi du 2 juillet 1862, sur l'augmentation des droits de timbre, sont étonnées sur plusieurs points.

M. le ministre des finances a été consulté sur la question de savoir si l'article 17 de la loi du 2 juillet sera appliqué aux répertoires des officiers civils et ministériels, aux registres des actes de l'état civil et autres registres sujets au timbre, qui étaient commencés au 15 juillet.

On nous communique la décision de Son Excellence, conçue en ces termes :

« La loi n'ayant fait aucune distinction, ni aucune exception, les feuilles des registres dont il s'agit restant en blanc au jour où la loi deviendra exécutoire, doivent être soumis à l'augmentation des droits de timbre. »

C'est le 5 juillet que Son Excellence le ministre des finances s'exprimait ainsi.

Les instructions en conséquence seront données pour l'exécution de cette décision, en ce qui concerne les registres de l'état civil, ceux des receveurs des finances ainsi que des receveurs des communes et des établissements publics.

Quant aux répertoires tenus dans les greffes et par les officiers publics, les feuillets en blanc doivent être visés pour suppléments de timbre.

Ajoutons en terminant, chose que les journaux ont généralement oublié de faire connaître, qu'il est défendu, sous peine d'une amende de 50 francs, depuis le 15 juillet, de se servir du timbre ancien non frappé du contre timbre.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 27 juillet 1862.

5 Versements dont » nouveaux 396¹ »
6 Remboursements dont 4 pour solde. 4,008 45

TAXE DU PAIN. — 23 juin 1862.

1^{re} qualité 37 c., 2^e qualité 34 c., 3^e qualité 32 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1¹/₂ c.; 2^e catégorie, 1¹/₂ c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95 c.; 2^e catég., 85 c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1¹/₂ c.; 2^e catégorie, 1¹/₂ c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1¹/₂ c.; 2^e catégorie 1¹/₂ c.
Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

mérite ne s'était généreusement dévoué à la cause de l'art, et ne nous faisait oublier par ses énergiques et suaves accords, les nudités de notre orchestre.

Après l'orchestre, on est naturellement amené à parler des chœurs. Nous voudrions pouvoir ici placer quelques mots d'éloges à leur adresse; mais nous aurions crainte que les choristes eux-mêmes fussent surpris de notre indulgence à leur égard. Aussi passons le plus légèrement possible sur ce sujet, et arrivons à nos véritables artistes.

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Duluc paraissait, dimanche, sur notre scène, dans le rôle de *Fernand*; il l'a interprété à la satisfaction du public. Sa voix est belle encore. M. Duluc possède des notes suaves, surtout dans le haut. Il joue avec sentiment, il chante avec âme. Les deux premiers actes lui ont valu de chaleureux applaudissements.

Une première chanteuse de beaucoup de talent, M^{me} Subra, a mérité aussi, dans le rôle de *Léonor*, les acclamations du public cadurcien. Cette artiste est délicieuse dans les notes basses qu'elle donne avec une ampleur surprenante. Jamais aucune chanteuse, sur notre scène, n'a mieux rendu que M^{me} Subra le magnifique air : *O mon Fernand*. Il est à regretter que les notes élevées

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

Turin, 28 juillet.

Malgré les démentis qu'elle a rencontrés, la nouvelle de récentes démarches faites à Rome par la France, la Russie et la Prusse, pour engager le Pape à abandonner le pouvoir temporel, est exacte. On ne nourrit pourtant aucun espoir sur un résultat satisfaisant de cette démarche de conciliation.

Naples, 28 juillet.

Une démonstration garibaldienne avait été projetée hier, elle a été empêchée. Les actes de Garibaldi sont surveillés de près à Palerme. Une grande mésintelligence règne entre lui et le gouvernement.

Le *Pungolo* de Naples, dit que Garibaldi, assistant à un dîner chez M. Pallavicino, à Palerme, a porté un toast concluant par ces mots : « Rome ou la mort! mais à Rome avec Victor-Emmanuel à notre tête. »

Turin, 31 juillet.

Il se confirme que Garibaldi est parti pour Messine.

AUTRICHE.

Les conférences de Vienne sur la question de la réforme fédérale n'ont abouti jusqu'à présent à aucun résultat.

Les plus grandes difficultés viennent de la Saxe. Les instructions données par M. de Beust à son représentant sont de nature à faire échouer tout projet de conciliation avec les Etats moyens.

TURQUIE.

On écrit des frontières de l'Herzégowine, 15 juillet:

« Omer-Pacha vient de remporter contre le Montenegro un commencement de succès, le premier qu'il ait obtenu depuis plus d'un an qu'il fait la guerre dans ces contrées.

» Vous concevez qu'il ne pouvait entrer dans les espérances d'une principauté qui compte à peine 110,000 habitants et 25,000 combattants incomplètement armés, de lutter avec un bonheur constant contre 60,000 hommes dont dispose Omer-Pacha, et dont plus de 50,000 viennent d'être réunis à Sputz. Tout ce que peuvent faire les héroïques montagnards, c'est de combattre jusqu'à la dernière extrémité pour l'indépendance de leur pays et le libre exercice de leurs droits et de leurs croyances. Ils l'ont fait jusqu'à présent attendant qu'un secours ami leur vienne de la Serbie ou du dehors, qu'une intervention européenne arrêât la terrible invasion des barbares dont ils sont menacés.

» Un corps de 50,000 hommes se trouve réuni à Sputz; il peut être considéré comme le maître comme le maître de tout le cours de la Zeta, ce qui coupe en deux la principauté. On annonce qu'Omer-Pacha a l'intention de faire construire un certain nombre de forts détachés entre Niksichs et Sputz, ce qui assurerait sa domination sur le Montenegro. Vous pouvez voir par là le cas qu'il faut faire des promesses des Turcs qui ont déclaré qu'ils ne voulaient rien changer à l'ordre des choses établi par le traité de délimitation de 1859, et qui commencent pas s'établir dans un pays, dont jusqu'ici, la France et la Russie, voire la Prusse, avaient reconnu l'indépendance. Leur but réel est d'écraser le Montenegro avant de se jeter sur la Serbie et d'exterminer leurs ennemis en détail.

L'Europe laissera-t-elle faire? On dit que non, mais hélas! tout pourrait bien être fini avant qu'elle ait eu le temps de s'entendre, et ainsi se justifiera cette exclamation d'un ministre ottoman à propos du traité de Paris : « Pour les chrétiens, être protégés par tout le monde, c'est ne l'être par personne; car les puissances ne parviendront jamais à se mettre d'accord pour une action commune, et ce traité n'a

ne possèdent ni la netteté, ni la sonorité des sons graves. M^{me} Subra est bonne comédienne, cherchant peut-être un peu trop les effets, poussant parfois jusqu'à l'exagération.

M. Boyer, première basse, fut dimanche, un très-bon *Balthazar*; et jeudi, dans le rôle de *Basile* du *Barbier*, il a révélé surtout son talent de chanteur. Sa voix, d'une étendue, d'une ampleur et d'une puissance très-grandes, principalement dans le médium, jouit d'une fraîcheur et d'une sympathie parfaite; à *l'air de la calomnie*, chanté par M. Boyer d'une voix forte et vibrante, un tonnerre d'applaudissements éclata dans la salle. L'habitude de la scène et le creux qui manque à sa voix, qualités essentielles que l'étude seule peut lui faire acquérir, feront de M. Boyer un artiste irréprochable.

A M. Saint-Charles, les honneurs de toutes ces soirées musicales. Egale partout, sans moment de faiblesse, sa voix conserve jusqu'à la dernière note de l'opéra, son ampleur et sa sympathie. Excellent musicien, rompu à toutes les difficultés de la partition, M. Saint-Charles exécute tous les airs avec cette assurance parfaite qui caractérise le véritable chanteur. Le public cadurcien apprécie, chaque jour, davantage les qualités de cet artiste, et lui fait des ovations di-

été en réalité signé qu'en faveur de la liberté d'action des Turcs. »

GRÈCE.

On écrit du Pirée, 18 juillet :

« Tout est tranquille ici en apparence, mais au fond la situation est restée aussi grave qu'elle l'était. Si un changement s'est opéré, c'est plutôt en mal; car le ministère Colocotroni suit exactement la même voie de ses prédécesseurs et le nombre des mécontents augmente chaque jour. On peut dire que les neuf dixièmes du pays désirent un changement de système, si ce n'est de dynastie.

» Le gouvernement le sait bien; il suffit pour s'en convaincre de voir les mesures de précaution qu'il a prises, depuis qu'il est question de l'arrivée de Garibaldi.

» Les bruits répandus à ce sujet sont encore très-vagues; suivant les uns, Garibaldi débarquerait en Albanie ou en Epire; suivant d'autres, il descendrait en Grèce; on ne sait rien de positif, je le répète, mais ce qui ne fait doute pour personne, c'est qu'un millier d'hommes, commandés par un chef énergique, s'empareraient facilement d'Athènes, grâce au concours qu'ils trouveraient dans l'armée et dans la population. Aussi notre marine a-t-elle reçu l'ordre d'exercer une surveillance rigoureuse sur les côtes de l'Acarnanie et dans le golfe d'Athènes.

» On a été très ému ici de la manifestation qui s'est produite à Palerme; vous savez que dans un banquet où étaient réunis tous les Grecs qui habitent cette ville, on a crié : « Vive Amédée, roi de Grèce! » Or, le prince Amédée était justement à Palerme à ce moment, et il paraît que nos compatriotes lui ont fait une ovation. Le fils du roi Victor-Emmanuel est déjà très-populaire parmi nous et son parti ne peut que grossir s'il est vrai, comme on le prétend, que sa candidature au trône de Grèce ne rencontre aucune opposition de la part de la Russie, de la Prusse et de la France.

» L'autorité fut prévenue ces jours derniers qu'un complot se tramait dans l'ombre contre la vie du roi; la police se livra aussitôt aux recherches les plus minutieuses et les plus actives; mais elle ne put rien découvrir. C'est, dit-on, un pope grec qui a averti le gouvernement, mais sans pouvoir désigner aucun des conjurés. »

AMÉRIQUE.

New-York, 21 juillet.

Le bill de confiscation a été modifié et signé par le président.

Le bill de la milice autorise l'appel sous les drapeaux pour neuf mois de 100,000 hommes de plus.

Les timbres-poste ont été déclarés monnaie légale.

— Le général Halleck est attendu à Washington, où il doit recevoir le commandant des armées des Etats-Unis. Les généraux Mac-Clellan et Hope gardent leurs positions actuelles. L'armée de Mac-Clellan a reçu des renforts. Les enrôlements sont toujours assez nombreux à New-York. Le président Lincoln a signé le projet de loi de confiscation après l'avoir modifié en ce sens qu'il serait applicable aux faits antérieurs à son adoption.

La durée de la confiscation n'irait pas au delà de la vie du coupable. Le congrès s'est ajourné le 17. L'armée confédérée de Jackson se trouve actuellement dans la Shenoudouli. Elle s'avance vers Harpers Ferry.

— Le bruit court qu'un bâtiment de guerre confédéré est arrivé à Wicksburg après avoir fait subir à l'escadre fédérale de fortes avaries. Les confédérés occupent toutes les positions autour de Richmond dans un rayon de dix milles.

— On dit que les confédérés se sont repliés vers Richmond et qu'ils ne sont plus qu'à dix milles en avant de cette ville. Divers journaux assurent que le vapeur blindé, le *Beltier*, est arrivé à Wicksburg,

gnes de son talent.

M^{me} Dely a été, jeudi, une bonne *Rosine*. Cette artiste chante tous ses rôles avec beaucoup de méthode. Sa voix, à la vérité, peu étendue, est néanmoins sympathique, et le public connaisseur s'en déclare très-satisfait.

Nous ne pouvons rien dire de M. Barsagol. Malgré toute notre bonne volonté et notre proximité de la scène, pas une note du comte *Almaviva*, n'est arrivée jusqu'à nos oreilles.

Un mot d'encouragement à M^{me} Barsagol, charmante, dimanche, dans le rôle de *Inès* de la *Favorite*, et nous quittons la plume, en annonçant à MM. les ténors que le diapason va être abaissé d'un tiers de ton. Que d'uts dièzes vont accueillir avec joie cette bonne nouvelle!...
Louis LAYTOU.

Théâtre de Cahors.

Dimanche, 3 août 1862.

LA MUETTE DE PORTICI

Grand-Opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique d'Auber.

TAMBOUR BATTANT

Vaudeville en un acte.

Les portes et les bureaux seront ouverts à 7 heures. — On commencera à 8 heures,

après avoir fait des dommages considérables parmi les canonnières fédérales.

Le *Bélier* est actuellement mouillé sous les batteries de Wicksburg. On annonce la mort du général confédéré Twigs.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

La partie officielle du *Moniteur* contient un décret impérial, en date du 27 juillet, chargeant Son Exc. M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, de l'intérim du ministère des affaires étrangères pendant l'absence de M. Thouvenel.

L'Empereur a signé, dit-on, les promotions de la marine faites à l'occasion des expériences en Chine, en Cochinchine et au Mexique. Ces promotions comprennent trois contre-amiraux, un certain nombre d'officiers de tous grades, des croix et des médailles militaires.

On prétend que M. le capitaine de vaisseau Roze, commandant militaire de la Vera-Cruz, est promu au grade de contre-amiral, on remplacement de M. le contre-amiral Protet, tué en Chine.

On attend encore à Cherbourg plusieurs régiments d'infanterie de ligne, des détachements du génie, d'artillerie et du train.

L'assemblée générale des fondateurs du journal *La France*, s'est réunie lundi, 28 juillet. La presque unanimité des Sénateurs, Députés, membres de l'Institut, membres des Conseils généraux, etc, qui la composent avait répondu à la convocation. Cette assemblée a nommé membres du conseil de surveillance : MM. le baron Brenier, sénateur, le comte Clary sénateur, de Belleyme, député, vicomte de Rouville propriétaire, Lemarchand négociant.

Il a été décidé que le premier numéro du journal paraîtrait irrévocablement le 8 août.

Nous avons successivement annoncé les appels qui avaient été faits dans l'affaire de société secrète. Le délai fixé par la loi expirait hier, et nous avons encore des appels à inscrire,

ce sont ceux de Baudelin et de Bray, condamnés à un an de prison. On a remarqué que sur 36 condamnés, 9 seulement ont formé appel.

M. Alfred de Bréhat, qui se nomme en réalité Eugène Guezence a été condamné par la 6^e Chambre correctionnelle à 500 francs d'amende et aux dépens pour usurpation de titre. M. Guezence avait pris le titre de comte A. de Bréhat dans des actes de procédure.

Une exécution capitale a eu lieu ce matin sur la place de la Roquette. Louis Marco a subi la peine de mort à laquelle il avait été condamné le 28 juin par arrêt de la Cour d'assises de la Seine pour assassinat sur sa belle-sœur, et tentative de meurtre sur son frère. La belle-sœur avait succombé à ses blessures au bout de vingt-quatre heures. Le frère, bien que dangereusement blessé, a survécu, mais n'a pu encore reprendre son travail. Marco était âgé de 43 ans et carrier de profession. Depuis sa condamnation, il avait constamment témoigné un sincère repentir de son crime. Cependant il redoutait beaucoup la mort. Lorsque le directeur de la prison, accompagné de l'aumônier, du greffier du Tribunal, de M. Claude, chef de la sûreté et de quelques autres employés est entré à cinq heures et demie dans sa cellule, Marco dormait profondément. A la fatale nouvelle qu'il a entendue sans montrer une trop forte émotion, il s'est hâté de se lever.

Il a accepté un petit verre d'eau-de-vie et s'est dirigé d'un pas assez résolu vers la chapelle où il s'est agenouillé quelques minutes à côté de l'aumônier. Puis on l'a conduit à l'avant-grefte, où il a subi sans proférer une parole les terribles apprêts de la toilette, écoutant la lecture de quelques passages de la Bible que lui lisait l'abbé Croze.

A six heures précises, le condamné était au pied de l'échafaud, embrassant pour la dernière fois et son vénérable confesseur et la croix que l'abbé Croze approchait de ses lèvres. Au moment de franchir les degrés, il dit d'une voix ferme : « Oui, je crois et j'espère ! » Au bout d'une seconde, le crime était expié.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Nous avons déjà plusieurs fois entretenu nos lecteurs d'une affaire intéressante pendant devant le tribunal civil de Périgueux : nous voulons parler de la question du mariage des prêtres, soulevée par le procès que l'abbé Brou de Laurière a intenté aux maires de Cendrieux et de Périgueux. Ces deux magistrats s'étant refusés à faire pour M. Brou de Laurière, prêtre, les publications préalables prescrites par le code, l'ex-curé de Cendrieux s'est adressé aux tribunaux pour avoir raison de la résistance des officiers de l'état civil.

Déjà longuement débattue dans les premiers mois de cette année-ci devant les juges de Périgueux, cette intéressante question a dû être discutée à nouveau par suite d'un jugement de partage. Les avocats des parties ont été entendus il y a quelque temps ; le ministère public a, de son côté, formulé ses conclusions dans l'audience du 25 juillet ; elles tendent à faire débouter M. Brou de Laurière de sa demande et à donner gain de cause aux officiers municipaux.

Le tribunal devait prononcer son jugement dans l'audience du 31 juillet.

(*Courrier de la Gironde*), J. GOURRAIGNE.

BULLETTIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les 3/6 du Nord sont moins fermes : le disponible vaut 75 fr. ; le livrable en 4 mois de septembre, 68 à 67 fr. l'hect. à 90 degrés.

Les 3/6 du Languedoc sont en faveur à 97 fr. l'hect. en disponible à 86 degrés, le tout à l'entrepôt.

Les eaux-de-vie ne donnent lieu à aucune affaire. Les prix sont très-fermes à l'Entrepôt, principalement sur les eaux-de-vie de Montpelliér, par suite de la hausse dont les alcools du Midi ont été l'objet. Les Charentes ont toujours de grandes prétentions, tout en ne traitant rien soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur. Les vignes ont eu beaucoup à souffrir de la coulure, et on se montre plus

tenace, parce qu'il y aura moins de vin qu'on ne l'espérait.

Les vins à Bercy et à l'Entrepôt ont une bonne tenue : seulement il se fait peu d'affaires. Les vignobles du centre sont en voie de hausse, mais les affaires y sont restreintes. On se plaint beaucoup dans le Midi ; l'oïdium a suivi la coulure et fait passablement de dégâts ; on commence à constater la présence du fléau dans quelques parties du Bordelais ; jusqu'à présent, la Bourgogne seule se trouvait bien partagée.

Condom, 26 juillet. — Ainsi que nous le disions la semaine dernière, nos marchés sont à présent un peu plus fréquentés.

Judi à Eauze, et hier à Condom, il a été fait quelques affaires au prix de :

F. 75 » à 77-50 Haut-Armagnac ;

F. 80 » à 81-50 Ténarèze.

Nous ne connaissons pas de transactions en Bas-Armagnac, qui, du reste, n'est pas demandé.

(*Moniteur agricole de Bordeaux*.)

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 1^{re} quinzaine de juillet.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs.....	28	28	561 k.	0 ^e 66
Veaux.....	93	93	92 k.	0 ^e 75
Moutons.....	281	281	33 k.	0 ^e 55
Porcs.....	4	4	440 k.	1 ^e 40

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1^e 05 ; Vache » 66 ; Veau 1^e 20 ; Mouton, 1^e 46 c. Porc, 1^e 30.

BULLETTIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

31 juillet 1862.

	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baïss.
3 pour 100	68 70	» 05	» »	» »
4 1/2 pour 100.....	97 60	» 10	» »	» »
	1 ^{er} août.			
3 pour 100	68 70	» »	» »	» »
4 1/2 pour 100.....	97 60	» »	» »	» »
	2 août.			
3 pour 100.....	68 90	» 20	» »	» »
4 1/2 pour 100.....	97 70	» 40	» »	» »

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N° 10, à Paris.

16 FRANCS.
PAR TRIMESTRE

LE TEMPS

16 FRANCS.
PAR TRIMESTRE

AVIS AUX INSTITUTEURS

EN VENTE

Chez Madame veuve Richard, libraire, à Cahors

MÉTHODE DE LECTURE

INGÉNIEUSE

à la portée de toutes les intelligences

Pour apprendre promptement et très-facilement la lecture courante aux élèves de toutes les écoles et aux adultes.

Par ANNA RESSÉQUIER, Institutrice brevetée à Pern, (Lot).

A VENDRE

Un beau Coupé-chaises d'occasion, Essieux à patente, Tilburys à deux roues, Phaéton neuf à quatre roues, Harnais plaqués et ordinaires à de très bons prix.

S'adresser à M. E. ESCUDIÉ, carrossier, galerie De Fontenille, à Cahors.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J.-U. CALMETTE

rue de la Liberté

A CAHORS

La Trêve de Dieu. — Souvenirs d'un dimanche d'été, par J.-T. de St-Germain, auteur de *Pour une Epingle*, joli volume in-18. 1^e »
Le Miracle des Roses. — Opérette pour institution de demoiselles, par le même auteur. » 60

DISTRIBUTION DES PRIX 1862

Assortiment complet d'ouvrages d'éducation, d'instruction et d'amusement ; reliés, cartonnés dans un genre nouveau, à de bons prix.

Collection de petites Pièces.

Dialogues sur les devoirs, la modération, la vérité, l'humilité, la tempérance, la persévérance, la bienfaisance, la modestie, l'avarice, la prodigalité, la poltronnerie, la nécessité de s'instruire, in-12, chacun. » 60

Foi et Raison, courtge apologie du catholicisme au point de vue de la raison et de la foi, par E. Biermann, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur à Villeneuve-sur Lot, 1 fr. 25, par la poste, 1 fr. 40.

Sous presse, pour paraître prochainement : La 2^e partie du tome 1^{er} de l'*Histoire politique, religieuse et littéraire du Quercy*, par M. Raphaël Périé.

EAUX MINÉRALES

DE

LAGARDE

Près Gramat (Lot).

Ces Eaux agissent principalement dans les embarras gastriques, les gastralgies, les constipations opiniâtres, les flatuosités, les migraines rebelles, l'appétence (perte d'appétit), les affections bilieuses, la mésentérite (carreau), les gravelles (*), les coliques néphrétiques, les catarrhes de la vessie, la leucorrhée ou fleurs blanches, les bronchites et les catarrhes chroniques, la dysenterie des enfants. Au dépôt, comme à la fontaine, on fera connaître aux personnes qui le désireront, les guérisons surprenantes produites par ces Eaux.

Ces Eaux arrivent à Cahors et à Saint-Céré tous les jours, puisées de la fontaine. Le propriétaire les délivre lui-même.

Un médecin est spécialement attaché à cette fontaine ; il s'y rend tous les jours.

Le propriétaire, DARNIS.

Dépôt à Cahors, chez M. Lafon, aubergiste ; à St-Céré, chez M. Camille.

(* Le nommé M***, guéri de la gravelle, habite Cahors.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, 1^e 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

A VENDRE

UNE CUVE

en très bon état, avec trois cercles en fer et trois cercles en rodes, décuvent de 45 à 50 barriques de vin.

S'adresser à M. le comte d'Armagnac, rue Fleurens n° 7.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

Le Café de l'Aigle

rue Fénelon, tenu par le sieur LINAS, sera transféré, le 6 août prochain, sur les boulevards, maison Cazes, ancienne maison Pontus, et prendra le nom de

Bonne consommation **Café du Midi** Prix modérés

Café au lait, dès cinq heures du matin, en toute saison.

A LOUER

Appartement au premier avec Cave et Galetas, maison PONTUS, sur les Boulevards.

S'adresser au sieur LINAS, limonadier.

CHANGEMENT

DE DOMICILE.

ALCHIE, marchand chapelier, rue de la Mairie à Cahors, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1^{er} août prochain, son magasin sera transféré dans la même rue, maison Carriol, en face M. Vinel, pharmacien.

Comme toujours, on trouvera chez lui un assortiment des plus complets de Chapeaux soie, feutre, castor, nouveauté-drap, paille, en tout genre, pour homme, et fantaisie, haute-nouveauté, pour enfant.

Le sieur ALCHIE profite de cette circonstance pour prévenir sa nom-

breuse Clientèle qu'il vient de faire l'acquisition du *Conformateur*, nouveau modèle qui lui permet de prendre mesure à la personne ayant la tête la plus difforme dans l'espace de quelques secondes, et se charge de faire fabriquer tout genre de chapeaux, sur mesure, sans augmentation de prix.

Il ose espérer qu'on voudra bien lui continuer la confiance dont il a joui jusqu'à ce jour. Il fera du reste, tous ses efforts pour la mériter de plus en plus.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. U. CALMETTE, A CAHORS.

L'Art de découvrir les **SOURCES**, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, 1 vol. in-8°. 5fr.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.